

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

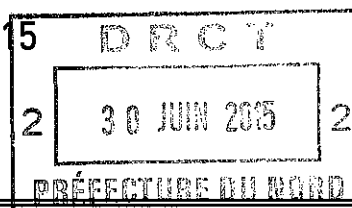
Reçu le

07 JUL. 2015
SMIRT

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2015
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 10



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 15 Juin 2015, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le Budget Primitif 2014 voté le 24 Janvier 2014,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2014, adoptées jusqu'à ce jour, dont le Budget Supplémentaire voté le 30 Juin 2014,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2014 est conforme au compte de gestion 2014,

Que le compte administratif 2014 a été adopté,

Que le compte administratif 2014 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	
<u>En section d'Investissement</u>	
Titre émis : 770€ Mandats émis : 42 709.89 € Déficit de 41 939.89	Résultat reporté : 30 230€ Déficit Cumulé : 11 709.89 €
Restes à réaliser en dépenses de 100 000€	
Soit un besoin de financement de 111 709.89 €	
<u>En section de Fonctionnement</u>	
Titre émis : 1 000 615 Mandats émis : 1 119 649.42 € Déficit de 119 034.42€	Résultat reporté : 1 380 396.50€ Résultat Cumulé : 1 261 362.08 €
<u>Résultat cumulé</u>	
Investissement : - 11 709.89 €	Fonctionnement : 1 261 362.08€

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement cumulé soit 1 261 362.08 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit la somme de 111 709.89 (compte 1068)

- Et en excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) le solde soit la somme d'un montant de 1 149 652.19 €.

Le Président de Séance,

Alain WACHEUX